

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la route de Machtum afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant réalisation d'une tranchée pour le déplacement d'un câble CREOS basse tension. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **route de Machtum**
Début : **lundi, 7. octobre 2024 à 08:00**
Fin : **vendredi, 18. octobre 2024 à 16:30**
Motif : réalisation d'une tranchée pour le déplacement d'un câble CREOS basse tension
Règlement : GRE-203-2024

Grevenmacher, le 1. octobre 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



La bourgmestre,




Carine Majerus

Monique Hermes